



# Plan mercredi élaboré et mis en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial.

## 1) PORTEURS DU PROJET

1.1) Durée du projet : Tous les mercredis de l'année scolaire 2023-2024.

1.2) Commune ou EPCI porteur du projet : S.I.R.S Montagny-en-Vexin/Parnes

1.3) Nom et fonction du responsable du projet :

Nom/Prénom : M. de MONTGOMERY HERSE Yohan

Fonction : Directeur et Responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs de Montagny-en-Vexin  
« Q.G. des Supers Gamins »

1.4) Maire ou président d'EPCI signataire de la convention :

Président du S.I.R.S : Mr Taillebrest Loïc

## 2) TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS

2.1) Écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques concernées par le projet :

Ecole : Ecole primaire Jean de la Fontaine à Montagny En Vexin.

Adresse : 2, rue de La Fontaine, 60240, Montagny En Vexin.

5 classes : **Septembre 2023 : 119 élèves.**

- **PS/MS : 25 élèves**
- **GS/CP : 24 élèves**
- **CP/CE1 : 26 élèves**
- **CE2 /CM1 : 20 élèves**
- **CM1/CM2 : 24 élèves**

2.3) Éventuellement, autres communes associées :

- Ecole primaire publique commune de Serans : Rue de la mairie, 60240, Serans
- Ecole élémentaire publique de la commune d'Hadancourt Le Haut Clocher : 5, rue croix du Bellay, Hadancourt Le Haut Clocher.
- Ecole primaire de la commune de Saint-Gervais : 10, rue Robert Guesnier. 95420, Saint Gervais.

Au total, nous accueillons 38 enfants des communes extérieures répartis sur 5 niveaux :

- 5 PS
- 4 MS
- 6 GS
- 6 CP
- 7 CE1
- 5 CE2
- 3 CM1
- 2 CM2

Ainsi que 2 collégiens (-13 ans) de la commune et 1 collégien (-13ans) d'une commune extérieure.

### **3) PILOTAGE ET COORDINATION**

3.1) Composition et fonctionnement du comité de pilotage :

**Un Comité de pilotage composé de :**

- Directrice de l'école, enseignants (Mme Valérie Hourdin, directrice du groupe scolaire).
- Elus du SIRS (M. Pascal Laroche, maire de Parnes, M. Loïc Taillebrest, président du SIRS).
- Collaboratrice directe entre l'ACM et la mairie : Mme Bourdon Maryse, secrétaire de Mairie
- Les représentants des parents d'élèves (M. Quignon Julien).
- Directeur et Responsable du centre de loisirs : M. de MONTGOMERY HERSE Yohan

**Partenaires associatifs :**

- Association Culturelle et Artistique de Montagny (Mme. Taillebrest Elisabeth)
- Comité des fêtes (Mme. De Lestang Agnès)
- La Junior Association des Jeunes de Montagny-JAJM (Mme Swick Valérie)
- Le Judo Club
- Association des Parents d'élèves (M. Quignon Julien)
- Montjavoult Joue (Mme Catherine Dorval)
- La bibliothèque de Montagny-en-Vexin (M. Perceval Lhermitte)

**Modalités de pilotage :** le comité se réunira une fois par trimestre en correspondance avec le conseil d'école.

**Modalités d'information et d'échanges avec les familles :**

Dossier d'inscription, lettres d'information, adresse mail, tableaux d'activité, affichage sur les communes et les sites internet des communes, questionnaire et réunions de concertations.

3.2) Si un référent ou un coordinateur du PEDT a été désigné, indiquer son nom, son statut et son adresse administrative et électronique :

**Loïc TAILLEBREST, président du SIRS**  
[secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr](mailto:secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr)

#### 4) OBJECTIFS ET MOYENS

##### 4.1) Partenaires associatifs du PEDT :

- **Le Comité des Fêtes de Montagny-en-Vexin**
- **La JAJM**
- **Association des parents d'élèves**
- **L'ACAM**
- **Montjavoult Joue**
- **Le Judo Club de Montagny-en-Vexin**

##### 4.2) Autres partenariats potentiels pour cette année :

- **La Bibliothèque municipale de Montagny-en-Vexin**
- **Médiathèque Départementale de l'Oise.**
- **Veni, Vidi, Ludi, la maison des jeux.**
- **Parc Naturel Régional du Vexin Français.**
- **Les parents des enfants qui présenteront leur métier.**

##### 4.3) Objectifs éducatifs du « Plan mercredi » partagés par les partenaires :

*Découverte, épanouissement, respect, tolérance, égalité, citoyenneté, autonomie, fraternité et solidarité*

##### ❖ Les objectifs reconduits

- Développer l'autonomie, l'épanouissement et la responsabilité chez l'enfant.
- Privilégier des activités variées et conduire l'enfant à l'enrichissement personnel.
- Développer l'engagement et la participation des enfants dans les projets.
- Sensibiliser les enfants à la faune et la flore, à la biodiversité et à l'environnement.
- Assurer une continuité éducative au-delà des temps scolaires.
- Développer la notion de bien vivre ensemble

##### ❖ Les objectifs modifiés ou nouveaux

- Sensibiliser les enfants au code de la route et à la mobilité (vélo, trottinette, rollers...) ainsi qu'au permis piéton.
- Développer le dispositif « apprendre à porter secours » et sensibiliser aux gestes qui sauvent.
- Accompagner les enfants dans le parcours civique et citoyen.
- Amélioration du climat collectif
- Sensibilisation à la musique au travers de pratique d'instruments / concerts

Contribuer à la réussite éducative pour tous, et favoriser l'accès de tous (y compris les enfants en situation de handicap) aux pratiques de loisirs éducatifs.

Il y sera développé en partenariat avec la bibliothèque municipale de la commune, la MDO de Beauvais, et divers intervenants (Intervention d'auteurs etc.) le plaisir de lire, d'inventer des histoires, la découverte des auteurs, des illustrateurs ...

Il y sera développé également un projet de partenariat avec les parents qui souhaiteront nous présenter leur métier. Cela renforcera l'intégration des familles et l'idée de proximité à laquelle nous sommes attachés.

Nous sensibiliserons les enfants au code de la route et à la mobilité ainsi qu'au permis piéton en collaboration avec un représentant des forces de l'ordre. Mais aussi, nous tenons à développer le dispositif « apprendre à porter secours » et sensibiliser aux gestes qui sauvent, en collaboration avec un professionnel de santé. Le projet portera également sur le « bien vivre ensemble » où nous accentuerons nos actions sur une amélioration du climat collectif, cela passera par des méthodes de médiation et de prévention contre le harcèlement scolaire.

Découvrir le territoire en organisant des sorties dans le Parc Naturel Régionale du Vexin Français.

Des approches ludiques, récréatives et créatrices, les activités demeurent à visé pédagogique.

L'accent sera mis sur la qualité des animations avec des projets élaborés par l'équipe d'animation, en tenant compte du public accueilli, âge, handicap...et de ses besoins.

La cohérence entre le programme d'activités périscolaire et le projet d'école sera concerté et coordonné.

Les familles seront invitées à participer à des temps forts (spectacles, œuvres artistiques, expositions). Une nouveauté s'installe, la création d'un blog privé et sécurisé, dans lequel nous mettrons des photos et des vidéos des enfants et qui permettra aux familles d'en savoir plus sur les journées de leurs enfants.

4.4) Locaux et installations utilisées :

- **Deux salles périscolaires**
- **Salle des fêtes**
- **Une salle de motricité**
- **Un dojo**
- **Une bibliothèque municipale**
- **Une salle de danse**
- **Une cour extérieure avec un préau**
- **Une cour extérieure avec un terrain multisports**

#### 4.5) Modalités de suivi et d'évaluation du projet :

- **Tous les jeudis après-midi, l'équipe d'animation fera un bilan qui reprendra l'aspect pédagogiques des activités manuels et sportifs du mercredi précédent ainsi qu'une prévisualisation sur la préparation du mercredi qui suivra. Il sera nécessaire de réaliser des prototypes de chaque activité manuelle. Les activités et prototypes seront également préparés le lundi après-midi lors de la réunion d'équipe hebdomadaire.**
- **Mise en place d'un support adapté à l'âge des enfants pour évaluer les séances (exemple : smileys, nombre d'étoiles etc.) ou autre prise de parole dans un moment de cohésion et d'échange.**

### 5) ORGANISATION

#### 5.1) Temps périscolaire du mercredi : **Toute la journée**

- **Accueil périscolaire matin : 7h00/9h00**
- **Accueil de loisirs matin : 9h00/12h00**
- **Pause méridienne : 12h00/13h30**
- **Accueil de loisirs après-midi : 13h30/16h30**
- **Accueil périscolaire soir : 16h30/19h30**

#### 5.2) Temps périscolaires des autres jours (accueils du matin et du soir, études, pause méridienne) :

- **Accueil périscolaire matin : 7h00/8h50**
- **Pause méridienne : 12h00/13h20**
- **Accueil périscolaire soir : 16h30/19h30**
- **Goûter : 16h30/17h15**
- **Aide aux devoirs : 17h15/17h45 (le lundi et jeudi)**

#### 5.3) Modalités d'organisation

##### **Le mercredi :**

- **Accueil collectif de mineurs déclaré n° 0600453AP000222-E01**
- **Voir détails point 6.1 ; enfants concernés : 65**
- **Cet accueil s'engage pour la charte qualité « Plan mercredi »**

## Hors mercredi :

- Accueil collectif de mineurs déclaré pour le périscolaire n° 0600453AP000122-E01 et pour l'extrascolaire n° 0600453CL000122

## 5.4) Participation financière

- **Participation des familles, modulées selon les ressources :  
Tarifs calculés sur la base du quotient familial, conventionné CAF  
La collectivité a structuré son projet d'accueil du mercredi sur la base de la charte qualité « plan mercredi » sur les 4 axes :**

### **Complémentarité éducative :**

- Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation
- Présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école et présentation du projet d'école à l'équipe d'animation

- **Inclusion et accessibilité de tous les publics :**

- Encadrement des enfants en situation de handicap
- Activités accessibles
- Mise en place d'information des familles, notamment sur le site internet de la commune et du blog privé et sécurisé aux normes RGPD *FAMMIES.COM*

- **Inscription du projet sur le territoire :**

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèque, musée, ferme pédagogique...)
- Implication des habitants dans les projets (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles...)

- **Diversité et qualité des activités :**

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées : culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques citoyennes et sportives
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, ...). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, ils aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacles, objets, jeux, livres, œuvres artistiques, ...)

## 6) ACTIVITÉS

### 6.1) Types d'activités proposées aux enfants le mercredi :

- Pour les maternelles, l'équipe d'animation proposera un thème autour des METIERS, un thème en lien direct avec le projet éducatif qui, en outre, met en place un projet autour de la sécurité routière et de la mobilité, autour du projet « apprendre à porter secours » et aussi un projet autour de la citoyenneté. (cf. projet d'animation et d'activité)
  - Pour les élémentaires, l'équipe d'animation abordera un thème sur LES METIERS A TRAVERS LE MONDE. Dans la même optique que le groupe des maternelles et en lien direct avec le PEDT, les mêmes objectifs y seront abordés et développés. (cf. projet d'animation et d'activité).
  - Concernant les jeux collectifs, ils seront organisés et préparés en avance et peuvent être modifiés selon le choix des enfants. L'équipe s'assurera de respecter le rythme des enfants.
  - Intervention de représentant des forces de l'ordre pour sensibiliser les enfants sur les dangers de la route et passer leur permis piéton. Intervention d'un ou plusieurs professionnels de santé pour sensibiliser les enfants dans le cadre du projet « apprendre à porter secours ».
  - Un projet en commun avec la bibliothèque municipale sera élaboré dans le cadre du « bien vivre ensemble »
- ➔ Les projets d'animation sur l'année accompagneront ce document.  
Le fonctionnement pédagogique sera reconduit et ainsi pérenniser l'évolution de l'autonomie chez l'enfant.

Les enfants devront à la fois réaliser des activités individuelles ou collectives tout en apprenant à se respecter et à respecter les règles.

### 6.2) Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires :

- **Citoyenneté**
- **Respect des règles**
- **Respect des locaux et matériels**
- **Prise de responsabilité**
- **L'Environnement (connaissance, jardinage, tri, recyclage...)**

6.3) La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

**Nous apporterons une « sensibilisation » sur le thème abordé, nous recueillerons les remarques, les suggestions ou idées des enfants.**

6.4) Intervenants assurant la prise en charge des activités :

- **Veni, Vidi, Ludi, la maison des jeux.**
- **Médiathèque Départementale de l'Oise**

6.5) Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :

- **Contrat enfance jeunesse : CEJ (Communauté de commune Vexin-Thelle, commune de Montagny-en-Vexin, SIRS de Montagny/Parnes, commune de Parnes)**

Signataire(s) du projet :

Date :

*Pour information : Ce projet sera joint à la convention. Celle-ci sera signée obligatoirement par le maire ou le président d'EPCI compétent, le préfet du département, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.*

*La signature de la convention du Plan mercredi vous permet d'obtenir un label qualité « Plan mercredi ».*